

14 mois de télétravail imposé ZERO indemnité repas pour le télétravailleur CDC !



Pour l'UNSA, il est temps que cela change !

L'UNSA demande depuis des mois une indemnité repas pour les personnels de la CDC :

1. Cette réclamation est juste au vu des dépenses engagées par les agents depuis 14 mois.
2. Cette réclamation est justifiée au regard de la jurisprudence qui se construit dans le cadre d'une situation inédite.

Par un jugement du 30 mars 2021, le Tribunal judiciaire de Paris a décidé que les salariés en situation de télétravail doivent bénéficier des titres-restaurant, pour chaque jour travaillé au cours duquel le repas est compris dans leur horaire de travail journalier.

Le Tribunal de Paris commence par rappeler qu'en cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.

En outre, contrairement à l'argument avancé par l'employeur, le télétravail n'implique pas pour le salarié de se trouver sur un lieu où il peut préparer ses repas.

Il s'agit aussi de permettre au salarié en télétravail de se restaurer lorsque son temps de travail comprend un repas entre deux périodes travaillées, et qu'à ce titre il se trouve dans une situation équivalente à celle d'un travailleur sur site.

Après de nombreuses décisions unilatérales qui ont conduit la **CDC à réaliser des économies au détriment de la performance sociale** et au **regard des gains de productivité annoncés** lors de la présentation du budget 2021 :

- 26.7M€ de gains de productivité
- 12.2 M€ d'économies en 2020
- 2.7M€ d'économies annuelles récurrentes suite au plafonnement de la rémunération des comptes bancaires
- Faible augmentation des rémunérations : PFT, NAO, ...
- 300K€ d'économies suite à la suppression du livret salarial garanti de l'Épargne salariale

Le personnel est EN DROIT d'attendre une indemnité repas en lieu et place de la subvention à laquelle ils pouvaient prétendre lorsqu'ils déjeunaient dans les restaurants de l'AGR !

L'UNSA exige l'ouverture de négociations sur la prise en charge des frais de repas pour tous les télétravailleurs !

L'UNSA obtient un accord de principe de la Direction sur la reconduction en 2021 de la prime PEPA !



Le 10 mars dernier, l'UNSA avait demandé au Directeur général de la CDC de reconduire les mesures contenues dans l'accord Pepa/Covid 19 signé en mai 2020, à savoir :

1. **Le versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée (PEPA) de :**
 - 1000 € bruts aux personnels ayant une rémunération inférieure ou égale à 1,5 fois le SMIC ;
 - 500 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 1,5 fois le SMIC et inférieure ou égale à 2,25 fois le SMIC ;
 - 250 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 2,25 fois le SMIC et inférieure ou égale à 3 fois le SMIC.
2. **Le versement exceptionnel d'un supplément de 0,50% d'intéressement** pour l'ensemble du personnel en 2021 pour reconnaître et valoriser la mobilisation de tous les agents pendant la crise sanitaire.

Dans un courriel reçu le 29 avril 2021, le DRH Paul PENY répond favorablement à notre demande de reconduire un dispositif d'attribution de la prime PEPA en 2021. Par ailleurs, il confirme que les 0,5% d'augmentation de l'intéressement seront reconduits dans l'accord d'intéressement actuellement en cours de négociation entre la DRH et les organisations syndicales. De ce fait, **en cas de signature de l'accord, les 0,5% seront pérennisés.**

En cette période de sortie de crise sanitaire et de reprise de l'activité, l'UNSA se félicite de cette annonce et prendra ses responsabilités au moment de la signature des accords.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos intérêts !



LA DIRECTION DE LA CDC N'A PAS ENCORE SIGNÉ LE BEFA POUR LE CAMPUS D'IVRY !

Suite au CSSCT IDF du 21 avril 2021, l'UNSA, après avoir demandé à maintes reprises le BEFA du Campus d'Ivry, a appris que ce document n'était pas encore signé et toujours en phase de négociation.

La Direction de la CDC peut encore renoncer à ce projet !

L'UNSA se réjouit de cette nouvelle et demande à la Direction de revoir sa décision et de trouver un lieu de travail unique pour l'ensemble de ses personnels qui soit, dès aujourd'hui, accessible facilement en transport et agréable à vivre.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre votre qualité de vie au travail !



BILLET D'HUMEUR

Une fois de plus dans ses publications, la CGT critique et calomnie les syndicats réformistes et particulièrement l'UNSA en cherchant quelques failles au système d'attribution de la PVO.

Pourtant, ce sont plusieurs milliers d'agents qui ont vu ces deux dernières années leur rémunération augmenter grâce à l'attribution de la PVO à tous les personnels publics et privés. Désormais l'équité existe entre les salariés et fonctionnaires, mais aussi entre les cadres et les non-cadres.

L'UNSA rappelle également que cette organisation « révolutionnaire » est contre la PVO, contre l'intéressement, contre l'épargne salariale PEE/Perco,... et que c'est grâce aux syndicats réformistes, qui négocient

et qui s'engagent en signant des accords que vous bénéficiez de **TOUTES ces mesures financières qui sont loin d'être négligeables. A méditer !!**

L'UNSA, pour sa part, se félicite d'avoir obtenu, après plus de 10 années de combat, la PVO pour tous les personnels. Nous nous battons aujourd'hui pour que le mode d'attribution soit le plus juste possible et que le taux d'atteinte des objectifs soit réellement accordé. En clair, 100% d'objectif atteint doit donner lieu à une attribution de 100% de la PVO, 95% d'objectif atteint à 95% de PVO, etc.

A l'UNSA, nous utilisons notre temps et notre énergie pour obtenir des avancées concrètes pour le personnel !

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

Je dis oui à l'UNSA !

